RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRÊTE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER Place GABRIEL PÉRI

Nº 187

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDÉRANT En raison de la manifestation « FETE DES VOISINS » chemin des OLIVIERS.

ARTICLE 1 : En raison de la manifestation « FETE DES VOISINS » chemin des OLIVIERS. La circulation et le stationnement seront interdits le 27 juillet 2024 de 15H00 à 00H00.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, les résidents seront chargés de la signalisation (panneaux et barrières).

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressé à:
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 04 juillet 2024.

LE MAIRE Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

